



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Finance à impact :**  
**Publication des premiers travaux du Groupe de place**  
**animé par Finance For Tomorrow**

Paris, le 29/09/2021

**Finance for Tomorrow publie la définition de la finance à impact.**

**L'initiative de place sur la finance à impact, lancée en mars 2021 à l'initiative de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des finances et de la relance, et Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable, et animée par Finance For Tomorrow, branche de Paris EUROPLACE, publie aujourd'hui les premiers résultats de ses travaux. Cette publication présente une définition partagée et ambitieuse de la finance à impact pour la Place de Paris, couvrant tous les secteurs de la finance.**

Le groupe de place réunit plus de 80 institutions représentant le secteur financier (banques, investisseurs, sociétés de gestion) mais aussi les acteurs associatifs historiques engagés dans l'impact et le monde universitaire. Après près de 6 mois de travail et d'échange sous l'égide de Finance For Tomorrow, le groupe de travail publie aujourd'hui sa définition, témoignant ainsi de l'ambition commune des acteurs de la Place de Paris pour le développement de la finance à impact, au service de la transformation juste et durable de l'économie réelle.

**La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques.**

Elle s'appuie sur les piliers de **l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact**, pour démontrer :

1. La recherche conjointe, dans la durée, d'une performance écologique et sociale et d'une rentabilité financière, tout en maîtrisant l'occurrence d'externalités négatives ;
2. L'adoption d'une méthodologie claire et transparente décrivant les mécanismes de causalité via lesquels la stratégie contribue à des objectifs environnementaux et sociaux définis en amont, la période pertinente d'investissement ou de financement, ainsi que les méthodes de mesure, selon le cadre dit de la théorie du changement ;
3. L'atteinte de ces objectifs environnementaux et sociaux s'inscrivant dans des cadres de référence, notamment les Objectifs de Développement Durable, déclinés aux niveaux international, national et local.

Cette définition s'appuie sur un rapport détaillé, véritable revue de littérature des travaux français et internationaux de référence en matière d'impact, faisant le lien avec les développements réglementaires européens et étayé par les retours d'expérience et la vision des acteurs français.

Le groupe de place poursuit ses travaux sur la mesure de l'impact, les conditions de développement de ces pratiques et la promotion de l'expertise française sur ces sujets. Les prochaines publications sur ces volets sont attendues d'ici fin octobre.

Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable, souligne « *Le développement de la finance à impact est une véritable opportunité pour que le secteur financier participe activement à la transformation juste et durable de l'économie réelle. Comme le souligne la définition, les déclarations ne suffisent plus, les acteurs financiers doivent prouver leur contribution à cette transformation. La mobilisation sans précédent des acteurs de la Place de Paris autour de ces travaux de place témoigne de l'expertise pionnière de la Place sur la finance à impact et de leur volonté d'accélérer dans cette voie, grâce à la puissance du collectif.* »

Thierry Déau, Président de Finance For Tomorrow, indique « *Notre défi est bien celui du passage à l'échelle de ces pratiques encore trop marginales. Il est nécessaire que tous les acteurs financiers français s'approprient la définition collective, pour la développer en pratique, car une meilleure structuration du marché pourra soutenir la diffusion des projets à impact et la capacité d'innovation des acteurs économiques* ».

**Contact presse :**

Cabinet d'Olivia Grégoire

01 53 18 45 40

Finance For Tomorrow

Pauline Leménicier : [p.lemenicier@financefortomorrow.com](mailto:p.lemenicier@financefortomorrow.com)

Amélie Verone : [averone@fargo.agency](mailto:averone@fargo.agency)

**Finance for Tomorrow :**

Finance for Tomorrow est la branche de Paris EUROPLACE lancée en juin 2017 pour faire de la finance verte et durable un élément moteur du développement de la Place de Paris et la positionner en centre financier de référence sur ces enjeux. Les près de 80 membres et observateurs de Finance for Tomorrow s'engagent dans une charte commune à contribuer à réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU. Finance for Tomorrow est présidée par Thierry Déau, Président Directeur général et fondateur de Meridiam.